



Commission paritaire de l'industrie verrière

1150003 Miroiterie et fabrication de vitraux d'art

Veillez consulter également les fiches concernant les primes et les indemnités générales de la 1150000 Commission paritaire de l'industrie verrière.

Pécule de vacance extralégal	1
Eco-chèque/chèque-cadeau	1
Prime d'équipe	2
Travail des samedis, dimanches et jours fériés légaux	2
Heures supplémentaires	2
Indemnité compensatoire	2
Frais de transport	2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Pécule de vacance extralégal

CCT du 24 juin 2009 (93.277)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art

Articles 1, 24 au 27, 57 et 58.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2010.

Eco-chèque/chèque-cadeau

CCT du 24 juin 2009 (93.277)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art

Articles 1, 11, 57 et 58.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2010.



Prime d'équipe

CCT du 24 juin 2009 (93.277)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art

Articles 1, 8, 12, 57 et 58.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2010.

Travail des samedis, dimanches et jours fériés légaux

CCT du 24 juin 2009 (93.277)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art

Articles 1, 9, 10, 57 et 58.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2010.

Heures supplémentaires

CCT du 24 juin 2009 (93.277)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art

Articles 1, 45, 57 et 58.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2010.

Indemnité compensatoire

CCT du 24 juin 2009 (93.277)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art

Articles 1, 23, 57 et 58.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2010.

Frais de transport

CCT du 5 mai 2009 (92.256)

Frais de transport

Tous les articles + annexes.

Durée de validité : 1^{er} février 2009 pour une durée indéterminée.



CCT du 24 juin 2009 (93.277)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art

Articles 1, 53, 57 et 58.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2010.